



Notre conduite dit qui nous sommes

Elopak Code de conduite



Chers collègues,

L'élaboration d'un **Code de conduite** a pour double objectif de faire en sorte que chacun des membres de notre organisation internationale agisse toujours avec intégrité et en se conformant à des normes éthiques acceptables, en assumant la responsabilité de ses actes, et de veiller à ce que l'entreprise respecte à la fois les lois internationales et les lois et règlements des pays où nous sommes présents.

Elopak s'engage à maintenir des normes éthiques élevées dans le cours de toutes ses activités commerciales.


Nous cherchons à établir des principes de gouvernance favorisant une gestion saine et convenable des affaires avec pour objectif de préserver notre réussite à long terme.

Tous les employés et les consultants d'Elopak ont droit à un milieu de travail qui est sécuritaire, sain et exempt de discrimination.

Notre *Code de conduite* constitue un engagement sur la façon dont tous les employés doivent se comporter à l'égard de leurs collègues, des collectivités, des clients, des fournisseurs, de l'environnement et de nos partenaires commerciaux.

Le *Code de conduite* sert de guide afin de maintenir l'intégrité et les fondements éthiques des valeurs et des actions d'Elopak, de protéger l'environnement et les collectivités où nous évoluons et de s'assurer que notre travail ne représente aucun risque pour les différentes parties concernées.

Je demande donc à chacun de vous de respecter notre **Code de conduite**.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Niels Petter Wright', written in a cursive style.

Niels Petter Wright, CEO Elopak Group



Pour tous, partout, chaque jour

Notre *Code de conduite* régit l'ensemble des relations internes et externes entre Elopak et ses employés et consultants, les collectivités, les clients, les fournisseurs, l'environnement et ses autres partenaires commerciaux.

Le *Code de conduite* doit également être porté à la connaissance de nos partenaires externes de manière à ce que tous nos clients et nos autres partenaires commerciaux connaissent les principes fondamentaux qui régissent les activités professionnelles d'Elopak. Toutefois, le *Code* n'apporte pas de réponses à tous les dilemmes d'ordre éthique susceptibles de se présenter. En l'occurrence, le Service des ressources humaines du siège social pourra fournir de nouvelles orientations.

Il incombe à chaque employé d'Elopak de favoriser et de promouvoir la diffusion du *Code de conduite* ainsi que d'assurer la mise en œuvre, la surveillance étroite et le respect de ses dispositions.

Le *Code de conduite* régit tous les employés, les consultants et les particuliers qui travaillent pour ou qui représentent Elopak. Quiconque ne respecte pas les dispositions prévues au présent document pourra être passible de mesures disciplinaires, de congédiement et même d'action en justice, y compris de pénalités.







Pour nos employés

Il revient à tous les employés et les consultants d'Elopak de faire en sorte que toutes nos activités soient accomplies dans le respect de l'éthique, d'établir un milieu de travail sain et sécuritaire et d'aménager un cadre de travail propice à l'épanouissement. Les gestionnaires de tous les échelons ont l'obligation particulière de veiller à ce que les employés et les consultants connaissent et comprennent les dispositions de notre *Code de conduite*.

Elopak est parfaitement consciente des obligations et responsabilités prévues par la loi en matière de santé, de sécurité et de bien-être au travail. L'entreprise s'engage donc à mettre en place les meilleures procédures qui soient afin d'assumer ces obligations et responsabilités dans toutes les sphères de l'organisation.

Elopak est tenue de mettre en place des règles communes pour gérer les questions relevant de la santé, de la sécurité et du

milieu de travail dans l'intérêt de tous ceux qui travaillent pour elle. Les procédures d'Elopak doivent protéger ses employés, ses consultants, ses clients et tous ceux qui peuvent être touchés par ses activités, et ce, qu'elles se déroulent à l'intérieur ou à l'extérieur de ses établissements, pendant le transport ou dans les installations des clients.

Elopak favorise l'égalité des chances pour ses employés et ses consultants, et ne pratique aucune forme de discrimination fondée sur la race, l'origine nationale, le sexe, l'âge, la religion, un handicap physique, une appartenance politique ou syndicale, l'état matrimonial ou l'orientation sexuelle.

Elopak n'a recours ni au travail des enfants ni au travail forcé et ne tolère d'aucune façon de telles pratiques. En outre, elle exige de ses fournisseurs et de ses partenaires commerciaux qu'ils adoptent une politique similaire.

Elopak respecte le droit de ses employés de former et d'adhérer à une organisation syndicale de leur choix. L'entreprise se conformera aux lois, aux règlements et aux normes du secteur d'activité en vigueur en ce qui concerne les heures de travail, le salaire minimum et le cadre de travail.



Votre responsabilité à titre d'employés d'Elopak

Les employés et les consultants d'Elopak sont tous des « ambassadeurs » de l'entreprise et sont considérés comme ses représentants pendant et après les heures de travail.

Promesse de confidentialité des employés

Tous les employés, les consultants et les contractuels doivent signer une « Promesse de confidentialité » et agir en conformité avec celle-ci. Cette entente constitue une norme faisant partie intégrante des contrats d'emploi et de consultation d'Elopak. Elle prévoit que les signataires ont l'obligation de traiter de façon confidentielle les secrets commerciaux, la correspondance, les contrats, les programmes, les dessins, les modèles, les descriptions et autres renseignements de même nature de

manière à ce qu'aucun tiers (n'ayant pas à obtenir cette information pour exécuter un travail) ne puisse en prendre connaissance.

Les particuliers qui se rendent en visite chez Elopak doivent également signer une « Promesse de confidentialité » destinée aux visiteurs, à moins que cela ne soit manifestement inutile en raison du type de visite ou du lieu où elle se déroule.

De plus, les employés et les consultants devront faire preuve de discrétion et assurer la confidentialité des renseignements d'ordre privé et ne devront pas utiliser les renseignements détenus par Elopak à leur avantage personnel.

Ces obligations relatives à la confidentialité restent en vigueur après la fin de l'emploi ou de l'affectation dans l'entreprise.



ELOPAK



Notre conduite personnelle et professionnelle

Tous les employés et consultants d'Elopak doivent traiter leurs collègues et les personnes de l'extérieur avec respect, honnêteté et dignité, se conformer aux principes d'ordre éthique et respecter les lois et les règlements énoncés dans le présent document. Elopak a une politique de tolérance zéro pour ce qui touche le harcèlement et tout comportement qui peut offenser ou causer du désagrément à d'autres employés ou consultants.

Les employés d'Elopak ne doivent pas poser des gestes ou détenir des intérêts qui pourraient les empêcher d'exécuter leurs tâches avec objectivité et efficacité. Les services rendus pour le compte d'Elopak ne



En cas de conflit d'intérêts, l'employé ou le consultant doit évaluer la situation et avertir sans délai son supérieur hiérarchique de son manque d'objectivité en l'occurrence.

doivent en aucun cas être subordonnés à un gain ou un avantage personnel pour un employé, un consultant ou une partie apparentée. Il faut éviter, dans la mesure du possible, les conflits d'intérêts.

Tous les employés et les consultants d'Elopak doivent se renseigner sur les normes et les politiques en vigueur chez Elopak et agir en conformité avec celles-ci. Ils doivent se tenir informés de leurs plus récentes versions qu'ils peuvent se procurer auprès des sources officielles ou en se renseignant auprès de leurs collègues intéressés.

Tous les employés et les consultants d'Elopak doivent agir conformément aux normes les plus strictes en matière de compétence, d'efficacité et d'intégrité dans leur vie professionnelle et respecter **les valeurs fondamentales d'Elopak**.

Les gestionnaires doivent renforcer nos valeurs fondamentales en appliquant **les principes de leadership d'Elopak**.



Valeurs fondamentales d'Elopak :

Penser clairement
Agir avec dynamisme
Se comporter avec intégrité

Principes de leadership d'Elopak

Instaurer la transparence
Améliorer le rendement
Soutenir les personnes

Ces principes mettent l'accent sur le rôle de leader dans le développement de l'entreprise.

Tous les gestionnaires, les employés et les consultants doivent collaborer et reconnaître leurs responsabilités afin de cultiver des rapports sains dans un milieu de travail sécuritaire et de réduire les risques potentiels.

Les biens et les actifs d'Elopak, tels que les immeubles, les machines de production, les ordinateurs, l'ameublement et le reste du matériel, peu importe sa taille, doivent aussi être gérés et protégés de manière adéquate.

Tous les employés d'Elopak devront signer un document attestant qu'ils ont lu et compris les principes et les normes éthiques énoncés dans le présent *Code de conduite*. Le groupe des Ressources humaines d'Elopak dispensera des séances de formation régulières et des conseils pour veiller à ce que tous les employés et les consultants sachent se comporter conformément aux principes édictés dans le *Code*.

Tous les employés et les consultants d'Elopak sont tenus de signaler toute situation pouvant nuire à la réputation de l'entreprise ou à ses intérêts commerciaux, ainsi que toute contravention aux lois, tout

détournement de fonds ou toute violation au *Code de conduite d'Elopak*.

Si vous avez connaissance qu'un collègue, un client, un fournisseur ou un autre partenaire d'affaires mène des activités qui, à votre avis, contreviennent aux dispositions précédemment énumérées, vous devez le signaler à votre supérieur hiérarchique, à votre représentant en matière de santé et de sécurité, au chef de la direction des ressources humaines corporative, au chef de la direction financière corporative ou à un avocat de la société.

Si la réaction ou l'absence de réaction de l'une des personnes susmentionnées vous préoccupe, ou si vous vous sentez incapables de vous confier à votre gestionnaire ou à l'une de ces personnes, vous pouvez alors recourir au lanceur d'alerte du site web officiel d'Elopak (www.elopak.com) qui sert également à faire des signalements à l'externe.

Elopak préfère qu'un signalement soit fait selon les règles de la transparence et en votre propre nom afin de pouvoir effectuer un suivi, mais il est également possible de nous aviser et de signaler un incident sous le couvert de l'anonymat à partir du site web de l'entreprise.





Notre façon de faire des affaires

Elopak doit se conformer à toutes les exigences prévues par la loi dans les pays où nous sommes présents et refuse de s'associer à des activités pouvant mener à de la corruption, à des violations des droits de la personne ou à une dégradation de l'environnement.

Elopak exige le même engagement de ses fournisseurs et de ses partenaires commerciaux.

Qualité

Tous les employés d'Elopak ont la responsabilité d'instaurer une culture de la qualité de manière à ce que le respect des lois en vigueur, ainsi que des politiques et des procédures d'Elopak, se retrouve au cœur de nos activités professionnelles.

Droits de la personne

Elopak respecte et fait la promotion des droits de la personne tels que définis à l'article 30 de la **Déclaration universelle des droits de l'homme**.

Elopak impose les mêmes exigences à ses fournisseurs et à ses partenaires commerciaux.

Toutefois, Elopak n'ignore pas que des parties concernées peuvent avoir une opinion différente sur les façons de résoudre certains des dilemmes éthiques posés par cet article. Néanmoins, l'intention de ces mesures est de favoriser des discussions constructives sur les options offertes pour maintenir des pratiques commerciales responsables dans les économies émergentes, que ce soit pour des activités d'exploitation, d'approvisionnement ou de distribution.

Elopak s'engage à offrir à ses clients des produits et des services répondant aux normes les plus strictes sur le plan de la qualité et du rendement professionnel.

Chez Elopak, nous définissons la qualité comme étant un rendement qui est conforme aux spécifications et aux exigences réglementaires, de manière à fabriquer de façon constante des produits répondant aux besoins de la clientèle. Nous travaillons de concert avec nos clients afin de définir leurs besoins et préciser leurs attentes afin de pouvoir atteindre, tant pour eux que pour nous, nos objectifs d'affaires de façon dynamique et économique.

– Extrait de la Politique sur la qualité d'Elopak (Qualité et gestion)



Notre façon de faire des affaires

Lutte contre la corruption

La haute direction d'Elopak s'engage à respecter les lois norvégiennes et internationales de lutte contre la corruption dans tous les pays où elle est présente.

La prévention, la détection et le signalement de la subornation et de toute autre forme de corruption relèvent de la responsabilité de tous les employés et les consultants d'Elopak. Vous devez éviter toute activité qui pourrait conduire à une violation de la *Politique de lutte contre la corruption* en place chez Elopak ou qui pourrait laisser entendre qu'une telle violation a eu lieu.

On entend par « subornation » l'échange inadéquat de cadeaux ou de faveurs contre un gain personnel; il s'agit de la forme la plus courante que prend la corruption. Les formes que peuvent prendre de telles faveurs sont diverses et peuvent faire appel à de l'argent, des cadeaux, des

faveurs sexuelles, des actions de l'entreprise, des sorties et des divertissements, un emploi et des avantages politiques.

En bref, il est rigoureusement interdit de remettre, promettre, proposer, autoriser, accorder, recevoir, accepter, de façon directe ou détournée, une promesse ou une demande de pot-de-vin ou de reconnaissance indue. Veuillez prendre note que le fait de remettre, de proposer et de promettre de même que le fait de recevoir, d'accepter ou de demander un pot-de-vin sont des actes criminels.

Les employés et les consultants d'Elopak sont tenus de faire connaître à nos clients, nos fournisseurs et nos partenaires commerciaux notre politique de tolérance zéro en matière de subornation et de corruption ainsi que notre philosophie à l'égard de l'échange de voyages, de divertissements, de repas et de cadeaux.

Elopak a une politique de tolérance zéro par rapport à la subornation, la corruption et d'autres pratiques commerciales illicites ou contraires à l'éthique, et exige la réciprocité de ses fournisseurs et de ses partenaires commerciaux.



Pratiques anticoncurrentielles



Elopak ne tolère aucunement les pratiques anticoncurrentielles.

Elopak ne s'adonnera à aucune pratique dite anticoncurrentielle telle que la fixation des prix, les ententes entre concurrents, les abus de sa position sur le marché, la collusion ou le truquage des offres, ni n'enfreindra les lois et les règles entourant la concurrence.

Les employés et les consultants d'Elopak ne peuvent discuter des barèmes de prix, des soumissions, des territoires et des modalités de vente, y compris la confirmation des prix, avec un concurrent, et devront faire preuve de discernement lorsqu'ils s'entretiendront de ces choses avec un client. En outre, les employés et les consultants d'Elopak s'abstiendront de discuter de ces choses avec un représentant d'une association professionnelle à laquelle ils appartiennent ou lorsqu'ils évoluent en d'autres sphères où nos concurrents sont susceptibles d'être présents.

Vous pouvez vous tourner vers un avocat au service d'Elopak pour obtenir de plus amples renseignements sur ce qui peut être considéré comme une pratique anticoncurrentielle.

Responsabilité sociale

Elopak s'engage à assumer ses responsabilités pour les gestes posés par l'entreprise et désire que ses activités commerciales aient des répercussions positives sur l'environnement ainsi que pour les consommateurs, ses employés, les collectivités, les intervenants et tous les autres éléments de la sphère publique.

Elopak s'efforce d'offrir des produits et des services respectueux de l'environnement et applique les normes les plus strictes sur la durabilité en matière d'hygiène et d'emballage.

Sécurité des produits et des aliments

Elopak se conforme en tout temps aux règles les plus strictes sur les aliments et les matériaux d'emballage alimentaire en vigueur sur les marchés où nous exerçons nos activités.



Notre façon de faire des affaires

Environnement

La durabilité est un aspect qui fait partie intégrante de nos activités, tant dans l'intérêt de l'entreprise que de nos employés. Elopak respecte en tout temps les lois environnementales des pays où elle est présente.

Elopak se fixe les objectifs suivants :

- Réduire au minimum les incidences environnementales de nos activités et de nos produits en diminuant de façon active notre consommation d'énergie et de matières premières, et en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants, et en influant sur la réduction de ces derniers sur toute notre chaîne de valeur.
- Éviter toute émission directe dans l'air et dans l'eau de substances nuisibles à l'environnement.
- Respecter les exigences les plus strictes en matière de foresterie et de pratiques forestières et fournir des matériaux certifiés pour leur chaîne de traçabilité (FSC).

- Être un partenaire actif dans les réseaux de collecte et de recyclage (à l'échelle locale et nationale) des cartons de boissons et accroître la proportion de matières premières renouvelables dans nos produits.
- Utiliser de l'énergie renouvelable et investir dans l'efficacité énergétique de nos usines et unités opérationnelles.
- Réduire les émissions polluantes issues de nos déplacements professionnels en optimisant sans cesse et en favorisant l'utilisation de systèmes de vidéodiffusion et de téléconférence.
- Rendre compte de façon ouverte et transparente de notre rendement en ce qui concerne le *Protocole des gaz à effet de serre* (GES).
- Motiver et inciter nos employés à devenir des acteurs prépondérants de l'amélioration de notre performance sur le plan environnemental.
- Respecter les procédés, politiques et lignes directrices internes relativement à l'approvisionnement responsable et leur pertinence par rapport aux enjeux environnementaux.

Approvisionnement responsable

Elopak s'engage à mener ses activités de façon responsable sur les plans social et environnemental. À cette fin, elle a élaboré un code de conduite international à l'intention de ses fournisseurs qui précise et éclaircit ses attentes à l'égard de ces derniers. Notre code de conduite à l'intention des fournisseurs se fonde sur les 10 principes du *Pacte mondial des Nations unies*, de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* et des conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Elopak attend de tous ses fournisseurs qu'ils respectent son code de conduite international et qu'ils adoptent des mesures conséquentes dans leurs propres chaînes d'approvisionnement.





Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les documents de référence suivants:

• **Group Finance Handbook :**

- Planning, Accounting, Controlling and Treasury

• **Group HR Handbook;**

- Elopak Anti-Corruption Policy
- Pledge of Secrecy – employees/consultants/assignors
- Pledge of Secrecy – visitors
- Health, Safety and Work Environment
- Company use of social media channels

- Employee's use of social media channels
- Crisis Management
- Travel Management

• **Group Quality**

- Quality and Management

• **Group Purchasing**

- Elopak Global Supplier Sourcing Conduct
- Elopak Responsible Sourcing Policy

*Faire en sorte que l'emballage compte
et que nos clients soient emballés*

